

pulsFOG ®
pFW SOLUTION A BRUME

Contient 1,2-Ethanediol

À utiliser seulement avec les machines "Pulsfog" à brume;
comme diluant pour l'application de poudres mouillables,
produits chimiques à base d'eau et pesticides coulants.

Pour usage sur ornementales de serre seulement

AGRICOLE

GARANTIE: 1,2 - Ethanediol 87,0%

N° D'ENREGISTREMENT 15212
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Le pFW est compatible avec les pesticides en poudre
mouillable, pesticides coulants et pesticides solubles dans
l'eau et permet à ces mélanges d'être appliqués avec de l'eau
par un système Pulsfog.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

CONTENU NET: 20 litres

PLANT PRODUCTS CO. LTD.
314 Orenda Road
Brampton, Ontario
L6T 1G1

LIRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE AVANT L'UTILISATION

MODE D'EMPLOI:

Pesticides disponibles pour l'application avec le "Système Pulsfog". Tous les pesticides utilisés avec la solution à brume pFW doivent être enregistrés sous la Loi sur les Produits Antiparasitaires et avoir de par la Loi, l'usage pour les plantes ornementales de serre. Les pesticides doivent être utilisés aux doses homologuées qui apparaissent sur l'étiquette.

Le pFW ne devrait être mélangé qu'aux produits actifs suivants: benomyl, captan, dinocap, dienochlor, pirimicarb, dichloran, trichlorphan, carbaryl.

Pour calculer le taux moyen de Pesticide Pulsfog d'après le taux recommandé sur l'étiquette: déterminer le nombre de litres de pesticide recommandé pour 180 litres d'eau (180 litres couverts 1000m²). Ajouter la quantité de pesticide à un mélange de 2 litres

d'eau et 1 litre de pFW. Certaines poudres mouillables, requièrent un mélange préalable à une petite quantité d'eau pour éviter la formation de grumeaux, avant d'ajouter le restant d'eau au pFW.

N'ajoutez pas plus de 100g de poudre mouillable par litre de solution pFW/eau.

Pour le feuillage dense, utiliser la quantité suggérée de pesticide dans 2.5 litres d'eau et 1.5 litre de pFW pour couvrir 1000m².

TOUJOURS PORTER DES VÊTEMENTS PROTECTEURS EN MANIPULANT DES PESTICIDES.

AVANT LE TRAITEMENT. Faire évacuer la serre de tout le personnel et enlever tout objet gênant au traitement. Fermer toutes les portes et ventilateurs.

TRAITEMENT DANS LES SERRES. Ne jamais diriger le jet de brume sur les plantes. Traiter les 5 premiers mètres devant le Pulsfog comme zone de hasard (brume très concentrée). Ne pas diriger la brume sur des obstacles. Diriger le jet vers les allées pour que la brume puisse couvrir librement toute la surface de la serre.

Se diriger en marche arrière pour s'éloigner de la zone traitée, en veillant à ce que tous les coins soient bien couverts de brume et en haut des récoltes.

TRAITER LA SERRE DE L'EXTÉRIEUR. La machine Pulsfog peut être utilisé de l'extérieur par une ouverture dans la serre, pour traiter toutes les parties adjacentes, à condition de ne pas obstruer le passage de la brume. Pour de grandes serres le Pulsfog peut-être déplacé d'une ouverture à l'autre pour un traitement complet de cette serre.

La distance maximum de traitement en pFW des Pulsfogs par modèle est: Modèle K10 -5 mètres, Modèle K2 - 15 mètres, Modèle K3 - 30 mètres. Fonctionnement de la Machine Pulsfog: Ne pas démarrer la machine avant d'être prêt à traiter. Le contrôle du carburant doit être réglé pour donner le maximum de rendement du moteur avec un son dur.

Après le traitement:

- Nettoyer la machine avec une solution nettoyante.
- Fermer toutes les portes et mettre des pancartes d'avertissement sur celles-ci.
- Laisser la zone traitée fermée et verrouillée pour la nuit.
- Une période de ventilation d'une heure devrait être effectuée avant de retourner travailler le lendemain matin dans une serre traitée et enlever toutes les pancartes des portes.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE DES SERRES

Traitement Insecticide - 18 - 30EC

Traitement Fongicide - 12 - 25EC

Le feuillage des récoltes doit être sec au moment du traitement.

Ne mélanger que la quantité requise de pFW/eau et pesticide et l'utiliser immédiatement.

NE PAS ENTREPOSER DU pFW/EAU ET PESTICIDES MELANGÉS.

Observez les recommandations de précautions de l'étiquette du Pesticide quand vous mélangez et versez la solution pFW/Pesticide et lorsque vous ventilez ou entrez dans une zone traitée.

Portez des vêtements protecteurs comprenant une casquette, veste, pantalons, bottes, gants de caoutchouc ainsi qu'un masque à gaz industriel avec filtreur GMP industriel lorsque vous brumez avec des solutions de pFW/pesticides.

RETOUR DANS UNE SERRE APRÈS TRAITEMENT. Ne pas entrer après le traitement jusqu'au lendemain matin et ventiler la serre convenablement pendant une heure.

PREMIERS SOINS. Si avalé provoquer le vomissement. Appeler le médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT. Pour le contact sur la peau laver à l'eau et au savon. Pour les yeux rincer avec beaucoup d'eau fraîche et appeler le médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES: Le pFW cause une stimulation transitoire du système nerveux central suivi de dépression, vomissements, étourdissements, coma, difficultés respiratoire, convulsions, dommages rénaux qui peuvent être suivis de troubles urinaire et la mort.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

0995 51965

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))